

Zeitschrift: L'ami du patois : trimestriel romand
Band: 24 (1996)
Heft: 96

Artikel: Le Conseil des patoisants romands a siégé
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-243686>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE CONSEIL DES PATOISANTS ROMANDS A SIEGE

à Lausanne samedi 23 novembre 1996



C'est au Buffet de la Gare de Lausanne que s'est réunit toute la Romandie: *Valaisans, Vaudois, Jurassiens et Fribourgeois*. Les Valdôtains, quoique convoqués pour discuter de la Fête Romande quadriennale qui aura lieu cette année prochaine au bourg de Saint-Christophe, à Aoste, n'étaient pas là ! Pour la deuxième fois ils sont victimes des intempéries. La neige ayant fait son apparition très tôt cette année avait enseveli la capitale valdotaine de 50 cm. rendant impraticable le col du Grand-Saint-Bernard. Dans l'Editorial de ce numéro, nous avons déjà mentionné les bons services de Madame **Rose-Claire SCHÜLE**, véritable trait d'union entre la Suisse et le Val d'Aoste. Nous ne croyions pas si bien dire, puisque ce matin c'est bien Madame **Schülé** qui doit présider cette séance, ce qu'elle fera avec une aisance remarquable.

Après avoir introduit les débats et excusé des Piémontais comme les Savoyards, elle salue les membres présents. Elle confirme que pour l'assemblée des délégués, l'après-midi de ce jour, le même tractanda sera traité, avec, en plus, les décisions qui seront prises par le présent Conseil des Patoisants.

La présidente de ce jour nous parle de la fête des patoisants de 1997. En prévision elle a pris l'initiative de faire un tirage du Règlement du Concours littéraire, qu'elle met à la disposition des sections. En plus, ce Règlement paraîtra à nouveau dans le prochain numéro de *L'Ami du Patois*. Au sujet de celui-là, Mme Schülé nous dit qu'elle a bien reçu la liste des présidents du Jury. Elle lance un appel pour la participation à ce Concours et soulève la question des *Mainteneurs* quant à leur nombre et qualité par association.

Parlant de la fête des patoisants à Saint-Christophe, Mme Schülé se fait un plaisir de nous informer que la fête se prépare sous les meilleurs auspices. Elle relève le désir particulier des organisateurs d'accueillir chaleureusement tous les participants. Ils auront à coeur de veiller à la modicité des prix pour tout : logements, restaurations et tout ce qui sera présenté aux participants à cette manifestation italo-suisse. On ne veut pas profiter de ce rassemblement pour "*faire des affaires*", mais pour rehausser la cordialité par delà les frontières.

Au sujet des *Mainteneurs*, M. Brodard, Président fribourgeois,

déclare que dans son secteur, les Amicales lui proposent un nombre supérieur à cinq qui est le chiffre maximal, décidé en son temps par le Conseil des Patoisants romands.

Le responsable de la Rédaction de *L'Ami du Patois* estime, lui, que l'on doit se montrer plus exigeant, pour la délivrance de ce titre, comme pour la qualification des travaux littéraires présentés. Il cite le cas concret d'une publication dans *L'Ami du patois* d'un premier prix, qu'il n'a pas osé le qualifier comme tel, compte tenu de son indigence, tant par son importance que par sa qualité. Et pourtant son auteur, persuadé de son savoir prouvé par son premier prix, lui fit le reproche d'avoir publié son "oeuvre !" sans sa permission ! Ce fait milite en faveur d'une plus grande attention du jury dans son travail, et des amicales pour la présentation de candidats au titre de mainteneur.

La présidente du jour, Mme Schülé, rappelle que son mari a toujours montré une nette discipline dans l'examen des travaux de Concours, comme dans la délivrance du titre de Mainteneur. Il ne faut pas galvauder ces titres pour plaire à une connaissance, mais en vue d'une qualité ou d'une activité certaine pour le développement ou le maintien de notre vieux parler.

Reste à voir si des observations ou propositions émaneront cet après-midi à la séance des Délégués concernant ces objets.

Madame Schülé, en quelques phrases, déclare que nos relations avec les Piémontais (Italie) et Savoyards (France) sont des plus cordiales.

L'ordre du jour pour la séance du **Conseil Romand des Patoisants** étant absout, la séance est levée.

Nous ne pouvons terminer ce petit rapport sans remercier et féliciter Madame **Rose-Claire SCHÜLE** pour son dévouement et sa manière heureuse de conduire une semblable réunion.

La Rédaction

